

**OBJET OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU BOULEVARD MONDON ET ABORDS
BILAN DE CLOTURE ET QUITUS DU MANDAT CONFIE A LA SIDR**

METTRE EN ŒUVRE LE PRU

Dans le cadre du programme initial du Projet de Rénovation Urbaine des Camélias, initié en 2001, un mandat avait été donné à la SIDR le 21 août 2007 pour les études de projet et les travaux d'aménagement du boulevard Mondon et de ses abords (voies secondaires Mondon, allée des Sapents, jardins publics Poste et Camélias), ce premier projet a toutefois été suspendu.

En effet, le programme global du PRU a depuis lors été revu et cette opération est désormais reprise en maîtrise d'ouvrage directe, dans le cadre d'un groupement de commandes passé entre la CINOR et la Ville, acté par délibération du Conseil Municipal du 27 février 2010.

Dès lors le mandant a décidé de prononcer la résiliation anticipée du contrat de mandat confié à la SIDR. Cette résiliation a été notifiée à la SIDR par la Commune de Saint-Denis, coordonateur du groupement, par courrier en date du 05 mai 2010.

Il convient de donner quitus de son mandat à la SIDR.

Celle-ci avait commencé à engager des dépenses, essentiellement un marché de maîtrise d'œuvre, et la Ville avait versé des appels de fonds.

Le bilan financier de cette opération sous mandat s'établit comme suit :

DEPENSES (TTC)	
Honoraires MOE	68 481,82
Frais de reprographie	473,40
Frais de topographie	3 100,00
Rémunération forfaitaire du mandataire	15 935,94
TOTAL DEPENSES	87 991,16
RECETTES	
Participation de la Ville de Saint-Denis (rémunération mandataire)	15 935,94
Participation de la Ville de Saint-Denis (avance démarrage opération)	130 250,00
TOTAL RECETTES	146 185,94
RESULTAT	58 194,78

La SIDR doit donc reverser à la Ville la somme de 58 194,78 €.

Rapport n° 12/5-06

En outre, une somme de 332,72 € TTC correspondant à un trop-versé reste due par le maître d'œuvre (société B2i). La Commune interviendra directement auprès de la maîtrise d'œuvre pour le recouvrement de cette somme.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande :

1. d'approuver le bilan de clôture de l'opération pour un montant de 87 991,16 € TTC ;
2. d'approuver le reversement à la Commune par la SIDR du surplus encaissé : 58 194,78 € TTC ;
3. d'approuver le recouvrement direct par la Commune de la somme de 332,72 euros TTC auprès du maître d'œuvre B2i ;
4. de donner quitus entier et définitif à la SIDR de son mandat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU BOULEVARD MONDON ET ABORDS
BILAN DE CLOTURE ET QUITUS DU MANDAT CONFIE A LA SIDR**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°12/5-06 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le bilan de clôture de l'opération « Aménagement du boulevard Mondon et abords » d'un montant de 87 991,16 € TTC, pour laquelle la SIDR était mandataire.

ARTICLE 2

Approuve le versement par la SIDR à la Ville du surplus encaissé, soit 58 194,78 € TTC.

ARTICLE 3

Approuve le recouvrement direct par la Commune de la somme de 332,72 euros TTC auprès du maître d'œuvre B2i.

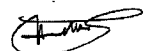
ARTICLE 4

Donne quitus entier et définitif à la SIDR de son mandat.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE

Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
09/10/2012



**Aménagement des voies d'accès et des espaces publics du secteur Mondon
Opération 3026 0101 - Récapitulatif des dépenses et des recettes**

Les dépenses

N° Engage-ment	N° Pièce	N° Acompte	Raison sociale	Objet	Date facture	Facture HT	Dont Avance	Revenue HT	Révisions HT	TVA	Retenue de Garantie TTC	Facture TTC	Réglé TTC	Date règlement
LB 5441 - Honoraires MOE Infrastructure														
29 367	1		B21 (BUR INGENIERI INFRA PINGAT INGENIERIE CIRET YANN	Réaménagement Bd Mondon - MOE	01/01/2009	1 740,42 €	- €	- €	657,46 €	1 053,82 €	- €	13 451,70 €	13 451,70 €	17/08/2009
29 367					01/01/2009	3 656,86 €	- €	- €	204,78 €	328,24 €	- €	4 188,88 €	4 188,88 €	31/07/2009
29 367					01/01/2009	2 640,46 €	- €	- €	147,87 €	237,01 €	- €	3 025,34 €	3 025,34 €	31/07/2009
51 339	2		B21 (BUR INGENIERI INFRA PINGAT INGENIERIE CIRET YANN	Réaménagement Bd Mondon - MOE	14/01/2011	24 982,72 €	- €	- €	77,49 €	2 078,12 €	- €	26 539,33 €	26 539,33 €	11/03/2011
51 339					14/01/2011	9 703,97 €	- €	- €	24,14 €	826,88 €	- €	10 555,00 €	10 555,00 €	11/03/2011
51 339					14/01/2011	9 865,29 €	- €	- €	17,42 €	839,86 €	- €	10 720,57 €	10 720,57 €	11/03/2011
55 814	3		B21 (BUR INGENIERI INFRA PINGAT INGENIERIE CIRET YANN	Réaménagement Bd Mondon - MOE	21/10/2011	22 034,64 €	- €	23 907,58 €	199,56 €	1 886,91 €	- €	- €	- €	NON PERCU
55 816					21/10/2011	8 972,80 €	- €	9 735,27 €	62,17 €	767,96 €	- €	67,46 €	- €	NON PERCU
55 815					21/10/2011	9 335,20 €	- €	10 128,69 €	44,89 €	797,31 €	- €	48,71 €	- €	NON PERCU
													332,72 €	NON PERCU
LB 5458 - Aurores frais														
L09 84635	1		PROJECT REPRO INDUSTRIE	Opé Boulevard Mondon- Reproduction de Plais Mission "Boulevard Mondon"	31/01/2008	2 76 €	- €	- €	- €	0,23 €	- €	2,99 €	2,99 €	28/03/2008
L09 87043	1		TOPOGRAPHIE	Esp Publics Mondon- Reproduction Dossier -BI 1003160-Fact 1001914	12/05/2008	2 857,14 €	- €	- €	- €	242,86 €	- €	3 100,00 €	3 100,00 €	13/06/2008
L10 10161	1		INDUSTRIE		30/09/2010	433,56 €	- €	- €	- €	36,85 €	- €	470,41 €	470,41 €	26/11/2010
LB 5507 - Remunération Torcheure														
M09 91385	1		SIDR	Remuneration Fortilaitte 2008	31/12/2008	14 667,50 €	- €	- €	- €	1 248,44 €	- €	15 935,94 €	15 935,94 €	31/12/2008
TOTAL des dépenses													87 991,16 €	NON PERCU
													332,72 €	

Les Recettes

Code budget	Référence	N° Acompte	Raison sociale	Objet	Date recette	Recette HT	TVA	Recette TTC	Réglé TTC	Date règlement
LB 5668 - Encassements Avances Mandat										
30260101-5668-Encassement Mandat	9714 Appel 1	1	CNE ST DENIS	Appel de Fonds n°1-Rem Mandataire	23/01/2008	15 935,94 €	- €	15 935,94 €	15 935,94 €	14/04/2008
	9714 Appel n°2	2	CNE ST DENIS	Appel de Fonds n°2	14/03/2008	130 250,00 €	- €	130 250,00 €	130 250,00 €	22/07/2008
	15353 Mandat	3	CNE ST DENIS	Remboursement Trop Perçu	10/04/2012	58 194,78 €	- €	58 194,78 €	- €	NON REMBOURSE
TOTAL des recettes									146 185,94 €	NON REMBOURSE
									58 194,78 €	

Conclusions :
 Les dépenses : 87 991,16 € ont été dépensés. Il manque 332,72 € dus par la Maitrise d'Œuvre dont le règlement sera à définir dans le cadre du contentieux à gérer par la ville.
 Les recettes : 146 185,94 € ont été perçus et le trop perçu d'avance doit être remboursé à la commune pour un montant de 58 194,78 €.
 Après ce remboursement, l'opération pourra être clôturée au réglé.

Signé électroniquement par :
 Gilbert ANNETTE
 04/10/2012

Le Chef du Service Comptabilité
F. SOUPRAYEN

